



CONTRAT DE SÉCURISATION PROFESSIONNELLE

PROFIL ET SECTEUR D'ACTIVITÉ D'ORIGINE DES BÉNÉFICIAIRES DU CSP

Mars 2023

Les profils des bénéficiaires du Contrat de sécurisation professionnelle (CSP) fin 2021-début 2022, ainsi que les secteurs d'activité dont ils sont originaires, sont globalement les mêmes qu'en 2019 tandis que leur répartition avait peu évolué pendant la crise Covid.

Les adhérents au CSP sont davantage des hommes, d'âge intermédiaire. Près de la moitié d'entre eux a obtenu a minima le baccalauréat. Ils se distinguent des autres allocataires ayant un droit ouvert à l'Assurance chômage par le fait qu'ils soient plus âgés, une proportion de cadres plus élevée et originaires de secteurs d'activité différents. Ils sont majoritairement issus du commerce, de l'industrie manufacturière ou de la construction.

Durant la crise de la Covid-19, une parenthèse a pu être observée. Ainsi, les secteurs d'origine des bénéficiaires du CSP ont évolué avec une plus grande représentation du secteur de l'industrie manufacturière, des activités spécialisées ou de l'hébergement / restauration et au contraire moins de bénéficiaires issus du commerce ou de la construction. Durant la crise, de nouveaux profils ont également adhéré au dispositif avec davantage de femmes ou de cadres, avec un salaire de référence plus élevé.

Peu de jeunes parmi les bénéficiaires du CSP

Au 2^e trimestre 2022, environ 12 000 personnes ont adhéré au Contrat de sécurisation professionnelle (CSP). Ces bénéficiaires sont majoritairement des **hommes** (56 %), **d'âge intermédiaire** (63 % entre 25 et 49 ans). Ils ont pour un peu moins de la moitié obtenu *a minima* le **baccalauréat** (*Graphique 1*). Ils résident pour 17 % d'entre eux dans la région francilienne, 12 % en Auvergne-Rhône-Alpes et 11 % en Aquitaine.

Ils se distinguent des autres allocataires par le fait qu'ils sont (*Annexe 1*):

- **moins souvent des jeunes de moins de 25 ans** (6 % contre 18 %) et **plus souvent des personnes de plus de 50 ans** (31% vs 18%),
- **plus souvent cadres qu'employés ou ouvriers qualifiés** (14 % vs 9 %).

QU'EST-CE QUE LE CONTRAT DE SÉCURISATION PROFESSIONNELLE ?

Le Contrat de sécurisation professionnelle (CSP) est un dispositif d'accompagnement destiné aux licenciés économiques des entreprises de moins de 1 000 salariés et des entreprises en liquidation ou redressement judiciaire. Le CSP dure 12 mois et peut être prolongé en cas de reprise d'activité professionnelle notamment. Pour les salariés ayant un an ou plus d'ancienneté, une allocation de sécurisation professionnelle équivalente à 75% du salaire journalier de référence est versée. Le stagiaire en CSP bénéficie en outre d'un accompagnement régulier, renforcé et personnalisé, qui peut notamment inclure des formations.

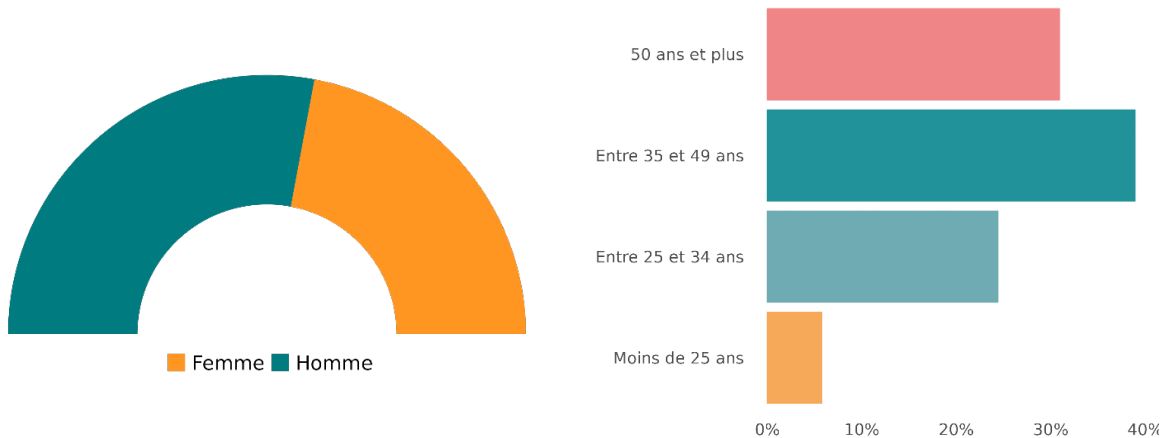
Peuvent bénéficier d'un CSP les salariés d'entreprises de moins de 1000 salariés et des entreprises en liquidation ou redressement judiciaire qui font l'objet d'un licenciement pour motif économique ;

- ont travaillé au moins 88 jours ou 610 heures au cours des 24 derniers mois (36 derniers mois pour les salariés de 53 ans et plus) ou disposent d'un reliquat de droits à l'ARE ;
- n'ont pas atteint l'âge permettant de bénéficier d'une retraite à taux plein ;
- habitent en métropole, dans les Dom (sauf Mayotte) ou dans les collectivités d'outre-mer de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin ;
- sont aptes à exercer un emploi (un arrêt maladie, un congé maternité ou le fait titulaire d'une pension d'invalidité ne font pas obstacle à l'adhésion au CSP).

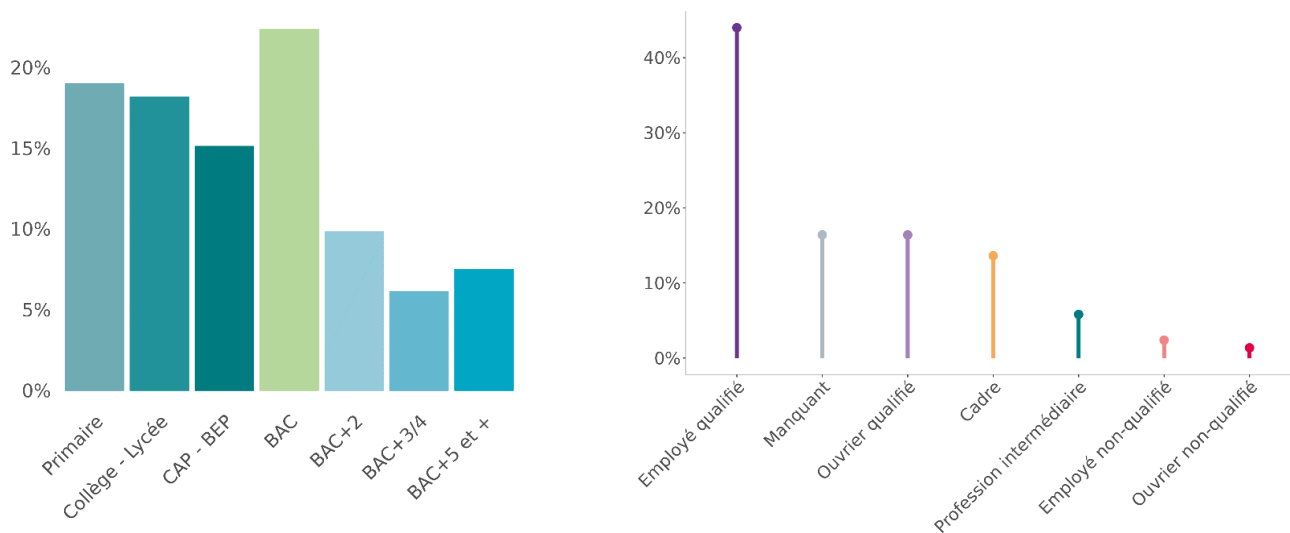
Mis en place en 2011, **le contrat de sécurisation professionnelle a été prolongé fin 2022 de quelques mois par avenant signé par les partenaires sociaux**. En dix ans, environ 1,5 million de licenciés économiques en ont bénéficié. Le dispositif a été ajusté en 2015. **Sur le plan financier, les dépenses relatives au CSP (allocation de sécurisation professionnelle, accompagnement, prime de reclassement) représentent environ 1 300 M€ pour l'Unédic en 2020. Le dispositif est globalement équilibré** si l'on considère les montants d'aide au retour à l'emploi (ARE) qui auraient été versés aux stagiaires en l'absence de CSP. **Son efficacité en matière de retour à l'emploi est établie** : 18 mois après leur entrée en CSP, les stagiaires ont 1,3 fois plus de chances d'être en emploi que tous les autres demandeurs d'emploi, y compris à profil semblable, selon [une étude Dares-Unédic de mars 2017](#).

Pour aller plus loin : [la fiche thématique sur le CSP](#) et [le tableau de suivi](#)

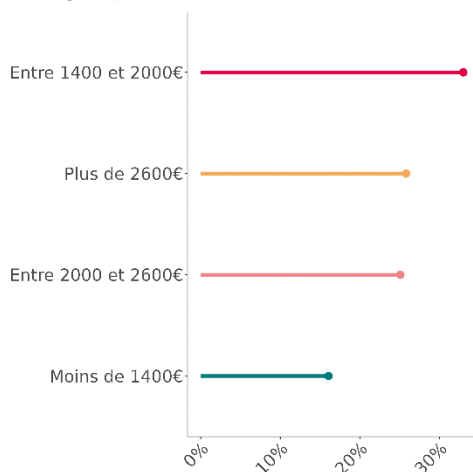
**GRAPHIQUE 1 – CARACTÉRISTIQUES INDIVIDUELLES DES BÉNÉFICIAIRES DU CSP AU T2 2022
QUELLE EST LEUR RÉPARTITION PAR SEXE ET AGE ?**



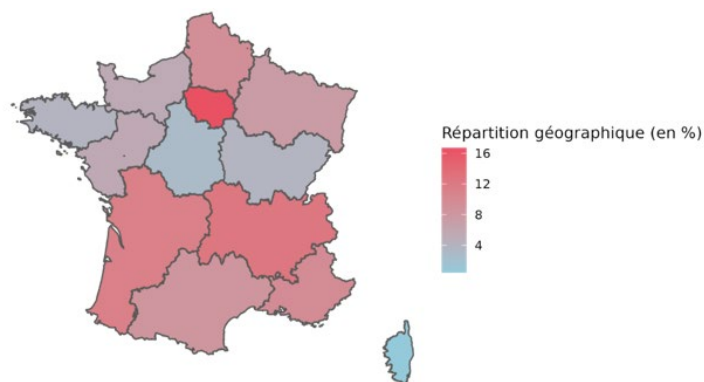
QUEL EST LEUR NIVEAU DE DIPLÔME ET LEUR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE ?



QUEL EST LEUR SALAIRE MENSUEL BRUT DE RÉFÉRENCE* ?



OÙ RÉSIDENT-ILS ?



* Salaire de référence servant à calculer l'allocation de sécurisation professionnelle
 Source : Fichier National des Allocataires (FNA)
 Champ : ensemble des adhésions au Contrat de sécurisation professionnelle (CSP) au 2^{ème} trimestre 2022

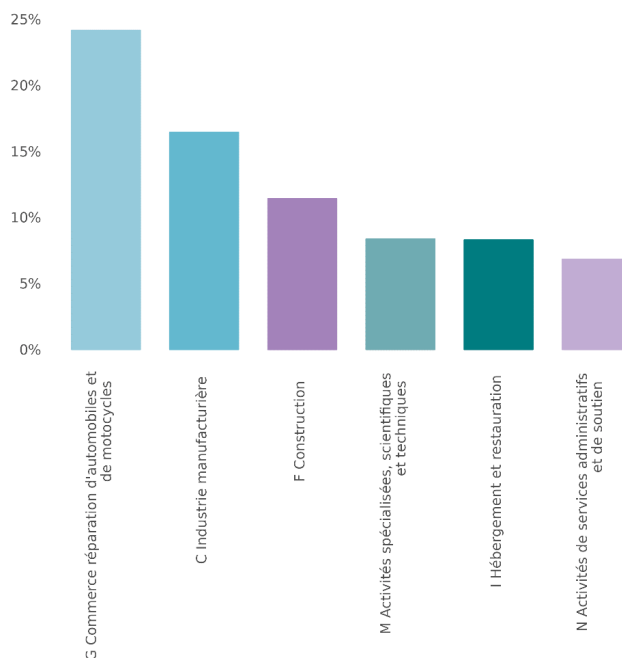
Les secteurs dont sont principalement issus les bénéficiaires du CSP

Au 3^e trimestre 2021, **la moitié des bénéficiaires du CSP sont issus de 3 secteurs d'activité** (*Graphique 2*) :

- **commerce, réparation d'automobiles et de motocycles** (24 % vs. 14 % pour l'ensemble des allocataires) : la prépondérance des bénéficiaires du CSP dans le secteur du commerce reflète le recours relativement important de ce secteur économique aux licenciements économiques. Ainsi, d'après les données « Mouvements de main-d'œuvre » de la Dares, le secteur du commerce représente 20 % de l'ensemble des licenciements économiques en 2021¹.
- **industrie manufacturière** (16 % vs. 7 %)
- **construction** (11 % vs. 6 %)

A l'inverse, ils sont peu représentés dans la **santé humaine et l'action sociale** (3 % vs 11 %) (*Annexe 2*).

GRAPHIQUE 2 – 6 PRINCIPAUX SECTEURS D'ACTIVITÉ DONT SONT ISSUS LES BÉNÉFICIAIRES DU CSP



Source : Fichier National des Allocataires (FNA)

Champ : ensemble des adhésions au Contrat de sécurisation professionnelle (CSP) au T3 2021

Au sein de ces grands secteurs, les bénéficiaires du CSP sont originaires de sous-secteurs variés, ils ne se concentrent pas dans un petit nombre d'entre eux. Dans le détail :

- les bénéficiaires qui travaillaient dans le commerce viennent, pour 15 % d'entre eux du commerce de détail, d'habillement en magasin spécialisé et 13 % du commerce de gros.
- ceux originaires de l'industrie sont 21 % à venir de la fonderie (fonderie de fonte ou de métaux légers), viennent ensuite l'imprimerie (7 %), la mécanique industrielle (6 %) et la boulangerie-pâtisserie industrielle (4 %).
- dans la construction, 14 % ont été licenciés du secteur de la maçonnerie générale et du gros œuvre de bâtiment, 10 % de la construction d'autres bâtiments, 8 % des travaux de menuiseries bois et PVC, 7 % des travaux de menuiserie métallique et serrurerie.

¹ <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/donnees/les-mouvements-de-main-doeuvre>

- dans le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques, 18 % des adhérents au CSP sont issus de l'activité d'ingénierie et études techniques, 13 % du conseil pour les affaires, 12 % de l'activité des sièges sociaux et dans les mêmes proportions pour les activités des agences de publicité.
- quant aux bénéficiaires issues de l'hébergement – restauration, 42 % ont été licenciés d'une entreprise du secteur de la restauration traditionnelle, 25 % de celui de l'hôtellerie et 10 % de la restauration rapide.
- pour finir, les stagiaires issus des activités de services administratifs et de soutien étaient 16 % à travailler dans les autres activités de soutien aux entreprises, la même proportion dans le nettoyage des locaux et 10 % dans les activités des agences de voyage.

Pendant la crise, les secteurs d'origine des bénéficiaires du CSP ont évolué et de nouveaux profils ont adhéré au dispositif.

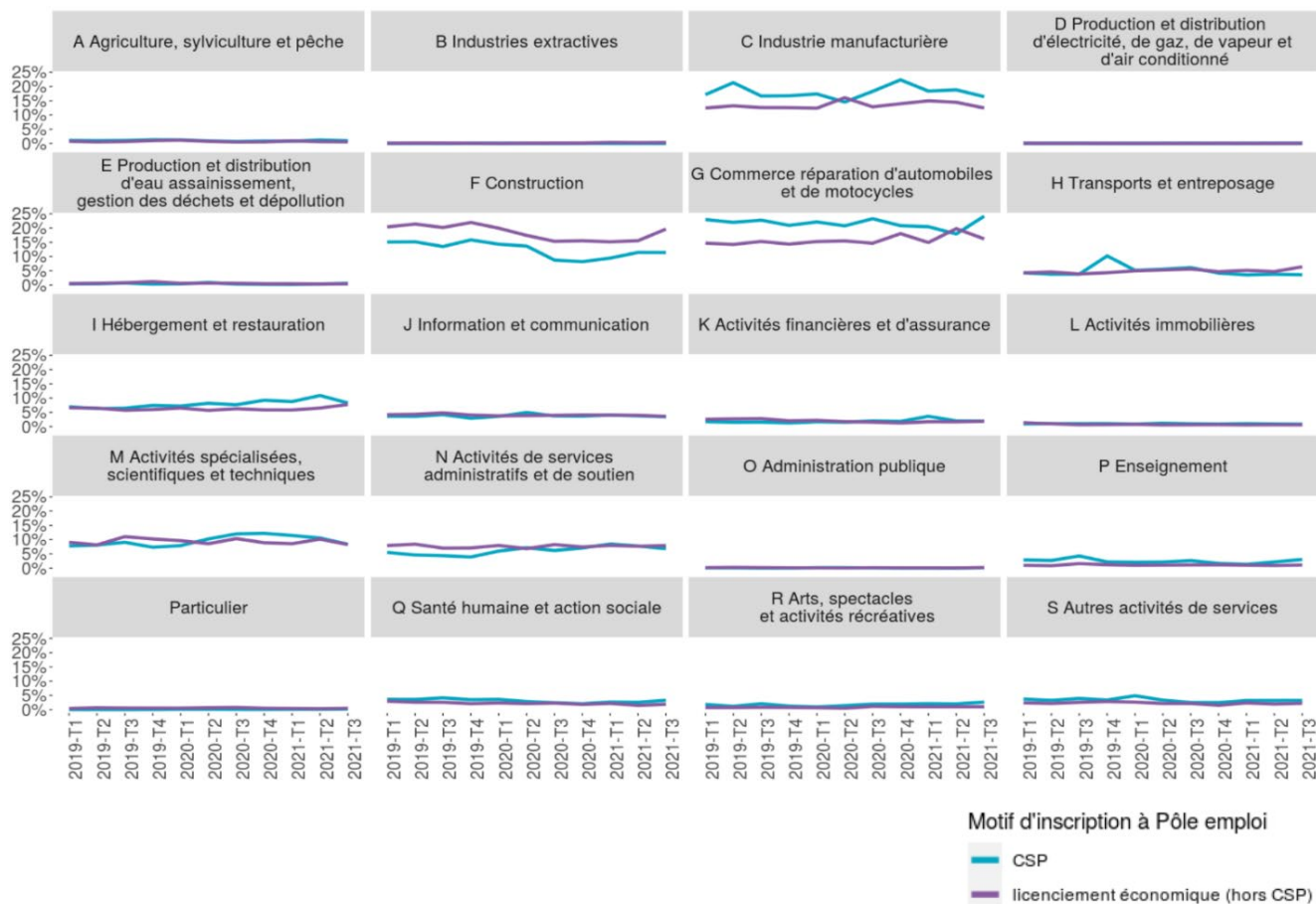
Alors que l'on a observé une grande stabilité des caractéristiques du CSP et de ses bénéficiaires depuis quelques années, celles-ci se sont modifiées temporairement en 2020 et en 2021, ces changements ont ainsi pu questionner sur les changements de profil des bénéficiaires du dispositif. **Ainsi, la crise de la Covid-19 a amené à des évolutions temporaires dans les secteurs d'activité dont sont issus les bénéficiaires du CSP.**

Premièrement, la part des adhérents au CSP issus des secteurs du commerce et de la construction a baissé en 2021 (*Graphique 3*). A l'inverse, les secteurs de l'industrie manufacturière, de l'hébergement-restauration, des activités spécialisées ont quant à eux connu une hausse de leur représentation dans les entrées puis une baisse pour revenir au niveau d'avant crise.

Très probablement en conséquence de cette évolution sectorielle, on observe parallèlement **l'arrivée de bénéficiaires ayant des caractéristiques socio-démographiques un peu différentes pendant la période Covid. Ce n'était cependant qu'une parenthèse dans la mesure où, par la suite, en 2021, la situation tend à revenir à ce qu'elle était avant la crise.**

Ainsi, durant l'année 2020 (*Graphique 4*), davantage de **femmes** ont adhéré au dispositif (48 % en 2020 vs 46 % en 2021), davantage des **personnes peu diplômées** (31 % ayant un diplôme de l'enseignement supérieur en 2020 vs 27 % en 2019). Par ailleurs, les bénéficiaires présents pendant la crise avaient plus souvent un statut de **cadre** (15 % en 2020 vs 13 % en 2019) et un **salaires de référence plus élevé** (32 % avec plus de 2600€ en 2020 vs 28 % en 2019). Les bénéficiaires résidaient également davantage en **Ile-de-France** (23 % en 2020 vs 19 % en 2019 mais sans retour à la situation initiale en 2021).

GRAPHIQUE 3 – RÉPARTITION SECTORIELLE DES ADHÉRENTS AU CSP SELON LE MOTIF D'INSCRIPTION À PÔLE EMPLOI, DE 2019 À FIN 2021



Source : Fichier National des Allocataires (FNA)

Champ : ensemble des ouvertures de droit à la suite d'un licenciement économique

GRAPHIQUE 4 – RÉPARTITION ANNUELLE DES CARACTÉRISTIQUES INDIVIDUELLES DES ADHÉRENTS AU CSP DE 2019 À 2021



Source : Fichier National des Allocataires (FNA)

Champ : ensemble des adhésions au Contrat de sécurisation professionnelle (CSP)

* Le salaire de référence correspond au salaire journalier de référence calculé pour déterminer le montant de l'allocation journalière de sécurisation professionnelle multiplié par 30 jours.

ANNEXE 1 – COMPARAISON DES PROFILS DES ALLOCATAIRES EN CSP ET EN ARE

Variable	Modalités	Allocataires du CSP	Allocataires en ARE
SEXE	Homme	56%	52%
	Femme	44%	48%
AGE	Moins de 25 ans	6%	18%
	Entre 25 et 34 ans	24%	32%
	Entre 35 et 49 ans	39%	32%
	50 ans et plus	31%	18%
DIPLÔME	Primaire	19%	8%
	Collège / Lycée	18%	25%
	CAP / BEP	15%	16%
	Bac	22%	25%
	Bac+2	10%	9%
	Bac+3/4	6%	8%
	Bac+5 et plus	8%	8%
	Manquant	2%	1%
CSP	Cadre	14%	9%
	Profession intermédiaire	6%	7%
	Employé non-qualifié	2%	0%
	Employé qualifié	44%	47%
	Ouvrier non-qualifié	1%	0%
	Ouvrier qualifié	16%	23%
	Manquant	16%	14%
REGION	Dom-Tom	3%	3%
	Pays-de-la-Loire	5%	6%
	Centre Val de Loire	3%	4%
	Bourgogne Franche Comté	4%	4%
	Normandie	5%	4%
	Provence Alpes Côte d'Azur	9%	9%
	Nouvelle Aquitaine	11%	9%
	Auvergne Rhône Alpes	12%	13%
	Occitanie	8%	10%
	Île-de-France	18%	18%
	Grand Est	7%	7%
	Nord	10%	9%
	Corse	0%	0%
	Bretagne	4%	5%

Source : Fichier National des Allocataires (FNA)

Champ : ensemble des adhésions au Contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou des ouvertures de droits en ARE au T2 2022.

ANNEXE 2 – COMPARAISON DES SECTEURS D'ACTIVITÉ DONT SONT ISSUS LES ALLOCATAIRES EN CSP ET EN ARE (HORS INTÉRIM)

Secteur d'activité	Allocataires du CSP	Allocataires en ARE
A Agriculture, sylviculture et pêche	1%	4%
B Industries extractives	0%	0%
C Industrie manufacturière	16%	7%
D Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0%	0%
E Production et distribution d'eau assainissement, gestion des déchets et dépollution	1%	0%
F Construction	11%	6%
G Commerce réparation d'automobiles et de motocycles	24%	14%
H Transports et entreposage	4%	4%
I Hébergement et restauration	8%	8%
J Information et communication	3%	3%
K Activités financières et d'assurance	2%	2%
L Activités immobilières	1%	1%
M Activités spécialisées, scientifiques et techniques	8%	5%
N Activités de services administratifs et de soutien	7%	9%
O Administration publique	0%	6%
P Enseignement	3%	4%
Q Santé humaine et action sociale	3%	11%
R Arts, spectacles et activités récréatives	3%	4%
S Autres activités de services	3%	3%
Particulier	0%	7%
Secteur non renseigné	0%	1%

Source : Fichier National des Allocataires (FNA)

Champ : ensemble des adhésions au Contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou des ouvertures de droits en ARE (hors dernier contrat en intérim) au T3 2021.



**PROFIL ET SECTEUR
D'ACTIVITÉ D'ORIGINE
DES BÉNÉFICIAIRES
DU CSP**

Mars 2023
Florine Martin

Unédic

4, rue Traversière 75012 Paris
T. +33 1 44 87 64 00

 [@unedic](https://twitter.com/unedic)  [unedic](https://www.linkedin.com/company/unedic) [unedic.org](https://www.unedic.org)